



“La voix des PME en Europe”

Communiqué de Presse

FOR IMMEDIATE RELEASE

Charte des Petites Entreprises: L' UEAPME déclare que la mise en oeuvre de la Charte est encore insuffisante dans les Etats Membres et dans les Pays Candidats

Bruxelles, le 30 septembre 2003. L' UEAPME, l' association européenne des PME et de l' Artisanat, déclare qu' il reste encore beaucoup à faire aux Etats Membres et aux Pays Candidats en ce qui concerne la mise en oeuvre complète des lignes d' action établies dans la Charte pour les Petites Entreprises adoptée au Portugal en 2000.

“Reconnaître l' importance du rôle joué par les Petites Entreprises dans l' économie en adhérant à la Charte constitue un premier pas positif. Mais mettre en oeuvre la perspective de penser petite entreprise d' abord, ce qui est vital à la création de l' environnement adéquat pour les PME, est quelque chose pour laquelle nous devons encore nous battre dans la politique d' entreprise de l' UE » dit **Paul Reckinger**, président de l' UEAPME lors de la Conférence sur la mise en oeuvre de la Charte pour les Petites Entreprises dans les Pays Candidats, conférence qui se déroule aujourd' hui à Tallin.

Le président de l' UEAPME espère que le plan d' action pour la mise en oeuvre du livre vert sur l' esprit d' entreprises prenne en compte les principes de la Charte. Toutefois selon M. Reckinger, actuellement la majorité des initiatives entreprises par les Etats Membres et la Commission sont prévues pour les grandes entreprises et supposent que les petites entreprises tireront automatiquement profit de ces actions. Par conséquent, l' UEAPME demande que des efforts particuliers soient faits pour les petites entreprises, efforts qui doivent être distincts des actions destinées aux entreprises en général.

Parmi les actions à entreprendre en faveur des PME européennes, l' UEAPME explique que les systèmes nationaux de taxe devraient être destinés à faciliter non seulement la création mais aussi la succession des petites entreprises. De plus un effort considérable doit être réalisé pour diminuer la bureaucratie à niveau national et communautaire. L' association déclare également que tous les nouveaux règlements nationaux et communautaires pour les entreprises devraient être minutieusement examinés afin d' évaluer leur impact sur les petites entreprises.

Dans cette perspective, l' UEAPME rappelle à la Commission le rôle qu' elle doit jouer afin de respecter la Charte. “Malgré le fait que la plupart des mesures prises dans le cadre de la Charte relèvent de la compétence des gouvernements nationaux, le rôle de la Commission est plus que décisif étant donné qu' environ 70% des décisions législatives concernant les entreprises trouvent leur origine directement ou indirectement au niveau européen » déclare M. Reckinger.

Enfin, par rapport au renforcement de la représentation des intérêts des petites entreprises, l' UEAPME demande aux gouvernements nationaux de garantir la participation directe et indirecte des PME au Dialogue Social et dans toutes les structures tripartites par le biais de leur association nationale en accord avec la Charte.

***** fin*****

Remarque pour les éditeurs : Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Luc Hendrickx on tel +32 2 285 0717

Raphael Anspach, Press officer
Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861
Email: pressoffice@ueapme.com
Web: www.ueapme.com/pressroom